

CCAS DE RENAISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date : 02 octobre 2025

Objet : Organisation du dixième « Goûter Gourmand » de fin d'année et remise des « Colis Gourmands ».

N° 2025-10-02/01

Le deux octobre deux mille vingt-cinq, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de RENAISON s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BELUZE, Président.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 8

Votants : 11

Présents : Mmes et MM Laurent BELUZE, Cornelis DROST, Séverine BESSON, Monique REMONTET, Michel BORIE, Loïc CHEVALIER, Odile MONTFAUCON et Anick FAYET.

Absentes excusées : Mme Muriel MARCELLIN, Béatrice DESPIERRE et Josiane TANIER.

Procurations : Mme Muriel MARCELLIN à M. Laurent BELUZE, Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Séverine BESSON et Mme Josiane TANIER à Mme Monique REMONTET.

Date de convocation : 18 septembre 2025.

Secrétaire de séance : Mme Odile MONTFAUCON.

Monsieur le Président rappelle que chaque année un « Goûter Gourmand » de fin d'année est organisé par le CCAS de Renaison à la salle « La Parenthèse » de Renaison. Cet après-midi est réservé aux Aînés domiciliés à Renaison, âgés de 71 ans ou plus.

Cette année il est proposé un spectacle animé par L'Oberge du Barrage. La date est fixée au vendredi 12 décembre 2025.

La participation sera gratuite pour les Renaisonnais de 71 ans ou plus. Une invitation sera envoyée par le CCAS à chaque personne concernée avec un coupon-réponse à retourner rempli.

Pour des raisons de configuration de salle, le nombre de places sera limité à 300 personnes.

Il est proposé aux personnes invitées de venir avec leurs conjoints /conjointes même s'ils ou si elles ne remplissent pas les critères (moins de 71 ans), sous réserve de places disponibles, la priorité étant donnée aux Renaisonnais de 71 ans ou plus.

Pour les personnes ne remplissant pas les critères une participation financière sera alors demandée. Monsieur le Président propose que le montant de cette participation financière des conjoints/conjointes pour 2025 soit de 20 €.

Cette participation financière pourra être réglée soit en espèces, soit par chèque à l'ordre du Trésor Public en Mairie et devra être jointe au coupon-réponse.

Pour les personnes âgées de 80 ans ou plus qui ne souhaiteraient pas participer au « Goûter Gourmand », il est proposé que le CCAS leur offre un « Colis Gourmand » sous retour du coupon réponse complété.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Approuve le projet du dixième « Goûter Gourmand » organisé le vendredi 12 décembre 2025,
- Décide que le « Goûter Gourmand » est réservé aux personnes de 71 ans ou plus, domiciliées à Renaison,
- Décide qu'un « Colis Gourmand » soit offert aux personnes de 80 ans ou plus, domiciliées à Renaison qui ne participeraient pas au « Goûter Gourmand »,
- Décide que le nombre de places est limité à 300 personnes,

- Décide que le montant de la participation financière, du conjoint / de la conjointe de la personne invitée, soit fixé à 20 €, sous réserve de places disponibles, la priorité étant donnée aux Rennais de 71 ans ou plus,
- Autorise le Président à intervenir et signer tous les actes se rapportant à l'organisation de ce « Goûter Gourmand » et des « Colis gourmands » (devis, contrats ...).

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Rennes, le 3 octobre 2025

La Secrétaire de séance,
Odile MONTFAUCON

Le Président,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264201427-20251002-2025-10-02_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 03/10/2025

Le Président,
Laurent BELUZE